

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du groupe de travail
chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune
octroyant le certificat d'études de base au terme de
l'enseignement primaire pour les années 2019-2020 et 2020-
2021**

A.Gt 10-07-2019

M.B. 20-08-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement primaire, notamment le titre III;

Considérant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 avril 2017 fixant les modalités de détachement des enseignants qui participent aux groupes de travail chargés des épreuves externes certificatives visés aux articles 22, 36/4 et 36/12 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire ;

Considérant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2017 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune octroyant le certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, pour les années 2017-2018 et 2018-2019 ;

Considérant les propositions de l'Administratrice générale de l'Enseignement et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 est composé :

1° de six membres du Service général de l'Inspection en charge du niveau primaire ordinaire:

- Benoît BAMPS ;
- Laurent HANNECART ;
- Jean-Pierre LESUISSE ;
- Jocelyne MARECHAL ;
- Jean-Luc ROLAND ;
- Aline DEBOUNY ;

2° de six instituteurs assurant tout ou partie de leur charge en 5e ou 6e primaire :

a) de l'enseignement organisé par la Communauté française : Dominique STEFFENS ;

b) de l'enseignement officiel subventionné :

- Benoît POCHE ;
- Stéphane JEROME ;
- Stéphanie MOTTOULLE ;

c) de l'enseignement libre subventionné :

- Philippe QUODBACH ;
- Isabelle MATHIEU-DAUDE ;

3° de six membres issus:

a) de la Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement officiel subventionné :

- Thierry ERGOT ;
- Marc HELLA ;
- Isabelle VANOYCKE ;

b) d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement libre subventionné :

- Véronique CAMBIER ;
- Catherine HUBINON ;

c) de la Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé par la Communauté française : Ingrid SOLBREUX.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2017 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune octroyant le certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, pour les années 2017-2018 et 2018-2019 est abrogé.

Article 3. - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 10 juillet 2019.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et du Droit des femmes,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS